111/2026

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 069-216900092-20261026-111_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE

Séance du 26/10/2026

OBJET : Remboursement avance de frais (Claire POULIN)

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre d'exprimés : 28
Date convocation : 20/10/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-six octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.
Etaient présents :
Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Marie-Pierre PELISSE, Eric FRÉBET, Roseline MHARI AGOURRAME, William FOULETIER, Denis CADORET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE
Absent excusé :
Linda BEGGUI donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF
Virginie ETOURNEAU donne pouvoir à Liliane BLAISE
Elodie TEILLERE donne pouvoir à Elodie BENAULT
Marlène CHAUTAIN donne pouvoir à Christophe MONTANTEME
Violette DECHANET absente excusée
Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Madame Claire POULIN (directrice culturelle) a avancé les frais pour l'achat d'un tabouret haut pour le spectacle « Couleur Framboise » du 2 octobre 2026 pour un montant de 39,99 €.
Il convient de la rembourser pour l'avance des frais sur justificatif ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

111/2026

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 069-216900092-20261026-111_2026-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE le remboursement à hauteur de 39.99€ sur justificatif à Mme Claire POULIN, directrice culturelle, à la suite de l'achat d'un tabouret pour le compte de la commune

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Daniel POMERET

MAIRIE D'ANSE (Rhône)

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.